



VILLE de POTIGNY

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026 à 18h30

Sommaire

Ordre du jour de la séance

Liste des délibérations et questions diverses

Délibérations

Feuille d'émargement

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Maire,

Hélène LEMARCHAND.



La Secrétaire de Séance,

Marie-Neige FICHET de CLAIRFONTAINE.

DEPARTEMENT CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE

MAIRIE
de



POTIGNY 14420

02.31.90.84.67
accueil@potigny.fr

POTIGNY, le 28 mai 2026

Madame le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

B.P./

Objet : réunion du Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**Vendredi 5 juin 2026
à 18h30,
en Mairie,**

avec pour ordre du jour :

- 1°/ Désignation des délégués en vue de l'élection des Sénateurs
- 2°/ Vote des subventions communales 2026
- 3°/ Lutte contre les frelons asiatiques
- 4°/ Questions diverses.

Concernant la désignation du collège électoral sénatorial, vous trouverez, joint à la présente convocation, l'arrêté de Monsieur le Préfet du Calvados indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Hélène LEMARCHAND.



**ARRÊTÉ n° DCL-BRAE-26-032 portant désignation des délégués
des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le préfet du Calvados,

VU le code électoral et notamment ses articles LO 276, LO 278, L283, L 301, L 309, L 310, L 311, R 153 et R168 ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Les conseils municipaux du Calvados sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Cette date doit être impérativement respectée.

Article 2 : Le nombre de délégués, de délégués supplémentaires (ville de CAEN) et de suppléants à désigner par commune est précisé en annexe 1.

Article 3 : L'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau. Le bureau électoral est composé le jour du scrutin.

Article 4 : Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française. Nul ne peut être nommé délégué, suppléant ou remplaçant s'il ne jouit de ses droits civiques et politiques. Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

Article 5 : Les différents modes de scrutin applicables, qui varient selon la catégorie des communes, sont les suivants :

**Communes de moins de 1 000 habitants
(articles L288 et R133 du code électoral)**

L'élection des délégués et celle des suppléants a lieu **séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaires à deux tours**. Le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est exigée. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages exprimés, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les délégués et les suppléants sont élus par les conseillers municipaux au scrutin majoritaire uninominal (un délégué à élire) ou plurinominal dans les autres cas. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour) puis, pour les suppléants élus à l'issue d'une même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues et, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats (le plus âgé étant élu). Ainsi, pour les suppléants appartenant à une même liste, l'ordre est déterminé, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats et non par leur rang de présentation sur la liste.

Communes de 1 000 habitants et plus (articles L289 et R133 du code électoral)

1 - Principes généraux

Les délégués (et délégués supplémentaires pour la ville de CAEN), ainsi que leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants.

L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

2 - Election des délégués (ou délégués supplémentaires)

Dans les communes de moins de 9000 habitants, le bureau électoral détermine le quotient électoral pour les délégués. Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de mandats (nombre de délégués ou délégués supplémentaires à élire). Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.

Si, après cette opération, tous les mandats n'ont pas été attribués, il y a lieu de répartir les mandats restants, un à un, d'après le système de la plus forte moyenne (en divisant le nombre de suffrages recueillis par chaque liste par le nombre des mandats attribués à celle-ci, plus un). Les mandats non attribués au quotient sont donnés successivement à la liste ayant obtenu, après répétition de l'opération susvisée à chaque attribution, le plus fort résultat.

Dans le cas où un seul mandat reste à attribuer et où deux listes ont la même moyenne, le mandat revient à la liste qui obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les deux listes ont recueilli le même de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des deux candidats en concurrence.

Dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Pour la ville de CAEN, le bureau électoral détermine le quotient électoral pour les délégués supplémentaires selon les mêmes règles que celles appliquées aux délégués dans les communes de moins de 9 000 habitants.

3 – Election des suppléants

Le bureau électoral détermine ensuite le quotient électoral pour les suppléants. Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de mandats (nombre de suppléants à élire).

L'attribution aux différentes listes des mandats de suppléants, au quotient tout d'abord, puis à la forte moyenne, s'effectue dans les mêmes conditions que l'élection des délégués.

Article 6 : Le procès-verbal des opérations électorales ainsi que le tableau de proclamation recensant les délégués élus devront être adressés de manière dématérialisée, immédiatement après l'élection et avant 22 heures à l'adresse suivante :

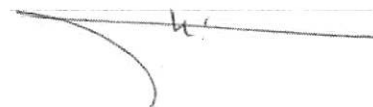
pref-senatoriales2026@calvados.gouv.fr.

Article 7 : Un exemplaire original du procès-verbal ainsi que ses annexes (bulletins de vote déclarés nuls et les bulletins blancs) devront être déposés **au bureau courrier de la préfecture du Calvados pour les communes de l'arrondissement de CAEN et à la sous-préfecture territorialement compétente pour les arrondissements de VIRE, BAYEUX et LISIEUX; impérativement le lundi 8 juin 2026 avant 12h.**

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché à la porte de la mairie et notifiée par écrit à tous les membres du conseil municipal, par les soins du maire qui précise le lieu et l'heure de la réunion.

Fait à Caen, le 4/5/2026

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Stéphane SINAGOGA

Arrondissement	INSEE commune	Nom de la commune (en rose : commune nouvelle à régime dérogatoire - loi 2019-809 du 1/08/2019) en vert : commune nouvelle au 1er/01/2026	Population municipale au 01/01/2026	Nombre de Conseillers Municipaux 15/03/2026	Nb délégués titulaires	Nb délégués supplémentaires	Nb suppléants	Mode de sctuin
Lisieux	001	Ablon	1 166	15	3		3	1000 habitants et plus
Bayeux	003	Agy	320	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	006	Amayé-sur-Orne	1 079	15	3		3	1000 habitants et plus
Vire	007	Amayé-sur-Seulles	215	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	009	Amfreville	1 394	15	3		3	1000 habitants et plus
Lisieux	012	Angerville	184	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	015	Anisy	819	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	016	Annebault	521	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	019	Arganchy	220	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	020	Argences	3 959	27	15		5	1000 habitants et plus
Bayeux	021	Aromanches-les-Bains	413	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	022	Asnelles	642	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	023	Asnières-en-Bessin	73	7	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	024	Auberville	609	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Caen	025	Aubigny	291	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	026	Audrieu	1 167	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	591	Aure sur Mer	692	19	5		3	1000 habitants et plus
Vire	581	Aurseulles	1 896	23	7		4	1000 habitants et plus
Caen	030	Authie	1 707	19	5		3	1000 habitants et plus
Lisieux	033	Auvillars	238	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	034	Avenay	555	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	035	Balleroy-sur-Drôme	1 303	19	5		3	1000 habitants et plus
Caen	036	Banneville-la-Campagne	187	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	038	Banville	797	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Caen	039	Barbery	760	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	040	Barbeville	240	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	041	Barneville-la-Bertran	121	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	042	Baron-sur-Odon	1 154	15	3		3	1000 habitants et plus
Caen	043	Barou-en-Auge	67	7	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	044	Basy	1 029	15	3		3	1000 habitants et plus
Lisieux	045	Basseneville	253	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	046	Bavent	1 885	19	5		3	1000 habitants et plus
Bayeux	047	Bayeux	12 659	33	33		9	1000 habitants et plus
Bayeux	049	Bazenville	142	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	231	Beaufour-Druval	453	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	053	Beaumais	165	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Vire	054	Beaumesnil	207	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	055	Beaumont-en-Auge	376	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	527	Belle Vie en Auge	538	19	5		3	Moins de 1000 habitants
Caen	057	Bellengreville	1 598	19	5		3	1000 habitants et plus
Lisieux	059	Benerville-sur-Mer	367	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	060	Bénouville	1 987	19	5		3	1000 habitants et plus
Bayeux	062	Bény-sur-Mer	467	11	1		3	Moins de 1000 habitants

Caen	452	Morteaux-Coulliboëuf	601	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	453	Mosles	368	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	454	Mouen	1 788	19	5	3	1000 habitants et plus
Caen	455	Moulines	272	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	406	Moulins en Bessin	1 125	15	3	3	1000 habitants et plus
Caen	456	Moult-Chicheboville	3 441	23	7	4	1000 habitants et plus
Lisieux	460	Moyaux	1 383	15	3	3	1000 habitants et plus
Caen	461	Mutrécy	593	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	465	Nonant	520	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	466	Norrolles	361	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	467	Noron-l'Abbaye	327	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	468	Noron-la-Poterie	332	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	469	Norrey-en-Auge	93	7	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	473	Notre-Dame-de-Livaye	105	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	474	Notre-Dame-d'Estrées-Corbon	185	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Vire	658	Noues de Sienne	4 207	41	15	5	1000 habitants et plus
Caen	476	Olendon	190	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	478	Orbec	1 975	19	5	3	1000 habitants et plus
Bayeux	480	Osmanville	510	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Caen	482	Quézy	227	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	483	Ouffières	200	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	484	Ouilly-du-Houley	256	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	486	Ouilly-le-Tesson	571	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	487	Ouilly-le-Vicomte	756	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Caen	488	Ouistreham	9 212	29	29	8	1000 habitants et plus
Vire	491	Parfour-sur-Odon	198	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	492	Pennedepie	306	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	494	Périllers-en-Auge	119	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	495	Périllers-sur-le-Dan	587	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Vire	496	Périgny	58	7	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	497	Perrères	332	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	498	Pertheville-Ners	234	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	499	Petiville	560	15	3	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	500	Pierrefitte-en-Auge	152	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	501	Pierrefitte-en-Cinglais	237	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	502	Pierrepoint	83	7	1	3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	506	Planquery	249	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	509	Plumetot	200	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Vire	511	Pont-Bellanger	60	7	1	3	Moins de 1000 habitants
Caen	764	Pont-d'Ouilly	1 018	15	3	3	1000 habitants et plus
Vire	512	Pontécoulant	71	7	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	514	Pont-l'Évêque	5 145	29	15	5	1000 habitants et plus
Bayeux	355	Ponts sur Seules	1 212	19	5	3	1000 habitants et plus
Bayeux	515	Port-en-Bessin-Huppain	1 876	19	5	3	1000 habitants et plus
Caen	516	Potigny	2 089	19	5	3	1000 habitants et plus
Caen	519	Préaux-Bocage	107	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	522	Prétreville	391	11	1	3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	524	Putois-en-Auge	307	11	1	3	Moins de 1000 habitants

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Présents : M^{me} Lemarchand, M. Faucher, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M. Juraschek, M^{me} Porée, M. Rauld, M. Geffroy, M. Brosseau, M^{me} Pommier, M^{me} Denis, M^{me} Leblanc, M^{me} Macrel, M. Villa, M^{me} Gosik, M. Gasnier, M^{me} Payen.

Pouvoirs : M. Marie à M^{me} Lemarchand, M. Chauvière à M. Villa, M. Lebreton à M^{me} Payen.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026.
- Désignation des délégués du Conseil Municipal pour l'élection des Sénateurs, qui aura lieu le 27 septembre prochain : 5 titulaires (M^{me} Lemarchand, M. Rauld, M^{me} Porée, M. Brosseau, M^{me} Macrel) et 3 suppléants (M. Faucher, M^{me} Gosik, M. Juraschek).
- Vote des subventions accordées aux associations, établissements scolaires et autres organismes pour l'exercice 2026. Montant total : 72 060 €. (2 voix contre les subventions « Football » et « Tennis »)
- Décision de supporter l'intégralité du coût de destruction des nids de frelons asiatiques pour la campagne 2026, en l'absence de la participation habituelle du Département.

Communications de Madame le Maire :

- démission de M^{me} Stéphanie DEAL de son poste de Conseillère Municipale le 26 mai dernier ; elle est remplacée par M. Frédéric LEBRETON.

Questions et informations diverses :

- incidence de la démission de M^{me} DEAL sur les commissions municipales (M^{me} Payen).

Séance levée à 20h00.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE

VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
28.05.26

DATE D'AFFICHAGE
28.05.26

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2026/059

L'an deux mille vingt-six,
Le cinq juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de M^{me} LEMARCHAND Hélène, Maire.

Etaient présents :

M. FAUCHER Ludovic, M^{me} FICHET de CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M.
JURASCHEK Michaël, M^{me} PORÉE Mélanie, M. RAULD Kevin, M. GEFFROY
Jean-Claude, M. BROSSEAU Philippe, M^{me} POMMIER Delphine, M^{me} DENIS
Séverine, M^{me} LEBLANC Julie, M^{me} MACREL Gwladys, M. VILLA Jean-
Sébastien, M^{me} GOSIK Sandrine, M. GASNIER Jean-Marie, M^{me} PAYEN Kathy.

Absents votant par procuration :

M. MARIE Jean-Baptiste avait donné procuration à M^{me} LEMARCHAND
Hélène,
M. CHAUVIÈRE Alexis avait donné procuration à M. VILLA Jean-Sébastien,
M. LEBRETON Frédéric avait donné procuration à M^{me} PAYEN Kathy.

Objet :

DESIGNATION DES
DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL
ET DE LEURS
SUPPLEANTS EN VUE
DE L'ELECTION DES
SENATEURS.

M^{me} FICHET de CLAIRFONTAINE Marie-Neige a été désignée Secrétaire.
M. GASNIER Jean-Marie et M. GEFFROY Jean-Claude (les deux Conseillers les
plus âgés présents), M^{me} PAYEN Kathy et M. RAULD Kevin (les deux
Conseillers les plus jeunes présents), ont été désignés membres du Bureau
électoral présidé par Madame le Maire.

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

Liste « Potigny - Sénatoriales 2026 »	16
---------------------------------------	----

Sont proclamés élus :

M^{me} LEMARCHAND Hélène (Délégue titulaire)
M. RAULD Kevin (Délégué titulaire)
M^{me} PORÉE Mélanie (Délégue titulaire)
M. BROSSEAU Philippe (Délégué titulaire)
M^{me} MACREL Gwladys (Délégue titulaire)
M. FAUCHER Ludovic (Suppléant)
M^{me} GOSIK Sandrine (Suppléante)
M. JURASCHEK Michaël (Suppléant)

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le cinq juin
deux mille vingt-six.

Le Maire,
Hélène LEMARCHAND



La Secrétaire de séance,
Marie-Neige FICHET de CLAIRFONTAINE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN

CANTON DE FALAISE

VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
28.05.26

DATE D’AFFICHAGE
28.05.26

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2026/060

L’an deux mille vingt-six,

Le cinq juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M^{me} LEMARCHAND Hélène, Maire.

Etaient présents :

M. FAUCHER Ludovic, M^{me} FICHET de CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M. JURASCHEK Michaël, M^{me} PORÉE Mélanie, M. RAULD Kevin, M. GEFFROY Jean-Claude, M. BROSSEAU Philippe, M^{me} POMMIER Delphine, M^{me} DENIS Séverine, M^{me} LEBLANC Julie, M^{me} MACREL Gwladys, M. VILLA Jean-Sébastien, M^{me} GOSIK Sandrine, M. GASNIER Jean-Marie, M^{me} PAYEN Kathy.

Absents votant par procuration :

M. MARIE Jean-Baptiste avait donné procuration à M^{me} LEMARCHAND Hélène,

M. CHAUVIÈRE Alexis avait donné procuration à M. VILLA Jean-Sébastien,

M. LEBRETON Frédéric avait donné procuration à M^{me} PAYEN Kathy.

M^{me} FICHET de CLAIRFONTAINE Marie-Neige a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026 est adopté à l’unanimité.

Objet :

SUBVENTIONS 2026.

Le Conseil Municipal autorise un crédit de 72 060 euros, au titre des subventions communales, se répartissant comme suit :

Association Sportive Potigny-Ussy-Villers (ASPOVCU)

- fonctionnement	8 165 euros
- aide emploi BPJEPS	3 420 euros
Judo-Club	2 000 euros
Tennis-Club	1 100 euros
Sportive Potigny-Ussy Pépinières (Basket)	285 euros
Club Cycliste du Laizon	490 euros
Association de course hors-stade	1 500 euros
Amicale du Personnel Communal	
- fonctionnement	485 euros
- CNAS	8 100 euros
Amicale des Anciens Combattants	370 euros
Good Wood 1944	110 euros
Association Nationale 1 ^{ère} D.B. Polonaise	110 euros
Mémoires de la Résistance Normande	70 euros
Fondation de la France Libre	110 euros
Comité JUNO	110 euros
Mémoire Poche de Falaise-Chambois	120 euros
10 ^{ème} Brigade de Cavalerie Blindée (Stèle S. Maczek)	120 euros
Le Souvenir Français	120 euros

M.J.C.

- fonctionnement	3 850 euros
- Centre de Loisirs des Jeunes	26 000 euros
Jumelage Franco-Polonais (Potigny-Jutrosin)	4 400 euros
Jumelage Franco-Anglais (Potigny-Banwell)	500 euros
Pétanque Minière	600 euros
Société de Chasse	315 euros
Société de Pêche (AAPPMA)	115 euros

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 014-211405162-20260605-2026_060-DE

Fleurir Potigny	820 euros
Vit'Actif (« Jardins de Serge »)	115 euros
Association Mémoire de Fer	650 euros
Les Joly Chemins de la Brèche-au-Diable	210 euros
Sauvegarde du Patrimoine Polonais	615 euros
Ecole Maternelle	
- coopérative	370 euros
Ecole Elémentaire	
- sorties (40 élèves x 20 €)	800 euros
- coopérative	1 150 euros
- psychologue	300 euros
Collège	
- séjour Quiberon (24 élèves x 20 €)	480 euros
- U.N.S.S.	500 euros
Association des Parents d'Elèves	540 euros
MFR Mortagne	25 euros
MFR La Bagotière	25 euros
MFR Trun	75 euros
Bâtiment CFA Caen	75 euros
CFA CCI Le Mans Sarthe	25 euros
Amicale des Sapeurs-Pompier	215 euros
U.C.I.A.	1 230 euros
La Prévention Routière	61 euros
L'Espérance (chorale)	850 euros
Association Jeunes Sapeurs-Pompier	160 euros
Fondation du Patrimoine	204 euros

Décisions prises à la majorité (2 voix contre les subventions « Association Sportive » et « Tennis-Club » : M^{me} PAYEN Kathy, M. LEBRETON Frédéric).

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le huit juin deux mille vingt-six.

Le Maire,
Hélène LEMARCHAND.

La Secrétaire de séance,
Marie-Neige FICHET de CLAIRFONTAINE



DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
28.05.26

DATE D'AFFICHAGE
28.05.26

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2026/061

L'an deux mille vingt-six,
Le cinq juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M^{me} LEMARCHAND Hélène, Maire.

Etaient présents :

M. FAUCHER Ludovic, M^{me} FICHET de CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M. JURASCHEK Michaël, M^{me} PORÉE Mélanie, M. RAULD Kevin, M. GEFFROY Jean-Claude, M. BROSSEAU Philippe, M^{me} POMMIER Delphine, M^{me} DENIS Séverine, M^{me} LEBLANC Julie, M^{me} MACREL Gwladys, M. VILLA Jean-Sébastien, M^{me} GOSIK Sandrine, M. GASNIER Jean-Marie, M^{me} PAYEN Kathy.

Absents votant par procuration :

M. MARIE Jean-Baptiste avait donné procuration à M^{me} LEMARCHAND Hélène,
M. CHAUVIÈRE Alexis avait donné procuration à M. VILLA Jean-Sébastien,
M. LEBRETON Frédéric avait donné procuration à M^{me} PAYEN Kathy.

M^{me} FICHET de CLAIRFONTAINE Marie-Neige a été élue Secrétaire.

Objet :

LUTTE CONTRE LES
FRELONS
ASIATIQUES,
CAMPAGNE 2026.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est activement engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques et que, à ce titre, elle adhère, depuis 2016, à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Cette convention partenariale implique également le Département, qui supportait, jusqu'ici, 30 % du coût de destruction des nids de frelons chez les particuliers, le reste à charge étant assumé par la Commune.

Madame le Maire informe les élus que le Département n'est plus en mesure, cette année, de s'impliquer financièrement dans cette campagne, aussi y a-t-il lieu de décider si la Commune supportera, pour la campagne 2026, la totalité des frais de destruction ou si les administrés concernés seront appelés à y contribuer.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la Commune supportera seule la totalité des frais de destruction des nids, durant la campagne 2026.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le huit juin deux mille vingt-six.

Le Maire,
Hélène LEMARCHAND.

La Secrétaire de séance,
Marie-Neige FICHET de CLAIRFONTAINE



Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 014-211405162-20260605-2026_061-DE

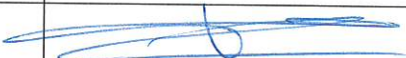
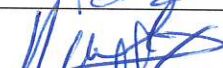
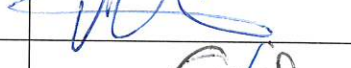
COMMUNE DE POTIGNY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

N°	Objet	Visa Préfecture
2026/059	Désignation des délégués du Conseil Municipal pour les Sénatoriales	09/06/2026
2026/060	Vote des subventions communales 2026	09/06/2026
2026/061	Lutte contre les frelons asiatiques	09/06/2026

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
LEMARCHAND Hélène	
FAUCHER Ludovic	
FICHET de CLAIRFONTAINE M.-Neige	
JURASCHEK Michaël	
PORÉE Mélanie	
RAULD Kevin	
GEFFROY Jean-Claude	
BROSSEAU Philippe	
POMMIER Delphine	
DENIS Séverine	
LEBLANC Julie	
MACREL Gwladys	
VILLA Jean-Sébastien	
GOSIK Sandrine	
GASNIER Jean-Marie	
PAYEN Kathy	

